



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU BARREAU DE L'OUTAOUAIS ÉDITION 2022

Vendredi le 6 mai 2022

BEST WESTERN PLUS GATINEAU-OTTAWA
131 rue Laurier, Gatineau (QC) J8X 3W3

HORAIRE DE LA JOURNÉE

9h00 à 10h15	Formation sur la vaccination obligatoire et le monde du travail : des notions complémentaires ou irréconciliables? (par Me Denis Nadeau dans la salle Champlain B)
10h15 à 10h30	Pause
10h30 à 11h30	Formation sur les attentes des tribunaux face aux plaideurs et aux parties qui se représentent seules (par un juge de la Cour supérieure du district de Gatineau dans la salle Champlain B)
11h30 à 11h45	Pause
11h45 à 13h15	Assemblée générale annuelle (dans la salle Champlain A)
13h15 à 14h45	Dîner style buffet et discussion informelle entre invités (dans la salle Champlain B)

MENU POUR LE REPAS

Repas style buffet préparé par l'équipe du St-Estèphe, Fin Traiteur :

Plateau de crudité et marinade, trempette maison
Salade de carottes et vinaigrette au miel
Salade de légumineuses

Poulet lait de coco et cari ☐ ou Gnocchis au fromage, sauce pesto basilic (végétarien) ☐
Riz et légumes
Petit pain et beurre

Sélection de petits desserts
Café, thé

N.B. Prière de nous aviser en cas d'allergies ou d'intolérance alimentaire.

J'ai les restrictions alimentaires suivantes : _____

INFORMATIONS REQUISES POUR VOUS INSCRIRE

S.V.P. cochez toutes les activités auxquelles vous souhaitez participer. Elles ont toutes lieu en personne.

☐ Formation sur la vaccination ☐ Formation sur les attentes des tribunaux ☐ AGA ☐ Dîner

Nom : _____ N° membre : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____

DATE LIMITE POUR LES INSCRIPTIONS

Vous avez jusqu'au 29 avril 2022 pour envoyer votre formulaire d'inscription dûment rempli à la coordination du Barreau de l'Outaouais par l'un des moyens suivants :

Par courriel au coordonnatrice@barreauoutaouais.qc.ca (mode à privilégier);

Par la poste au Barreau de l'Outaouais, 17 rue Laurier, #2.160, Gatineau (QC) J8X 4C1;

Dans la case #4 du greffe civil du palais de justice de Gatineau.

Ceux/celles qui enverront leur formulaire après la date indiquée auront quand même accès à l'AGA, mais pas au buffet, puisque les quantités commandées sont fixées sur la base du nombre d'inscription.

Merci pour votre collaboration. Au plaisir de vous voir participer en grand nombre !